



COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vallée de Kaysersberg

NOTE DE PRESENTATION

BUDGETS PRIMITIFS 2020

Conseil Communautaire
du 27 février 2020

1. Rappel réglementaire	3
2. LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS.....	3
2.1. LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS	3
2.2. LES ORIENTATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020.....	6
2.3. LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET	7
2.4. LA LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVK.....	8
2.5. L'évolution des charges DE FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL.....	9
3. LES RESULTATS.....	Erreur ! Signet non défini.
4. LA SITUATION FINANCIERE	11

1. RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un certain formalisme quant à la présentation, à la publication et aux annexes à joindre pour le budget primitif et le compte administratif des collectivités. Ces documents doivent également faire l'objet d'une mise à disposition du public dans les 15 jours qui suivent leur adoption. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du Président. La CCVK a opté pour la mise à disposition des documents budgétaires en version papier consultable au siège administratif de la CCVK ainsi que pour la publication sur son site internet :

www.cc-kaysersberg.fr.

La Loi N°2015-991 (NOTRe) du 7 août 2015 prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Les documents budgétaires doivent être assortis d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif et conformément à l'article L. 2121-12, mise en ligne sur le site internet de la collectivité après l'adoption par le Conseil Communautaire des délibérations auxquelles elle se rapporte.

2. LA PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

2.1. LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs sont votés pour l'année civile la date limite de vote est le 15 avril. Le vote doit être précédé dans les 2 mois du débat d'orientation budgétaire. Ce débat a eu lieu le 6 février 2020.

Tous les budgets sont votés avec une reprise anticipée des résultats 2019 (*cf. page 9*).

Le vote du budget **procède à une autorisation de dépenses** à hauteur des montants présentés en dépenses. Ces autorisations sont limitées au chapitre ou à l'article budgétaire en fonction du vote. Pour la CCVK, **le vote se fait par chapitre**.

Les **chapitres** représentent un ensemble cohérent d'articles (nomenclature) budgétaires de dépenses regroupées.

En section de fonctionnement, en dépenses on trouve les chapitres suivants :

Chapitres globalisés (réels)

011 - Charges à caractère général (Regroupement des comptes achats, services extérieurs..)

012 - Charges de personnel et frais assimilés

014 - Atténuations de produits (Attribution de compensation, FPIC, Reversement taxe de séjour)

Chapitres globalisés (d'ordre)

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Autres chapitres

65 - Autres charges de gestion courante (subventions, indemnités des élus)

656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus

66 - Charges financières

67 - Charges exceptionnelles

68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires

En recettes :

Chapitres globalisés (réels)

013 - Atténuations de charges

Chapitres globalisés (d'ordre)

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement

Autres chapitres

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

73 - Impôts et taxes

74 - Dotations et participations

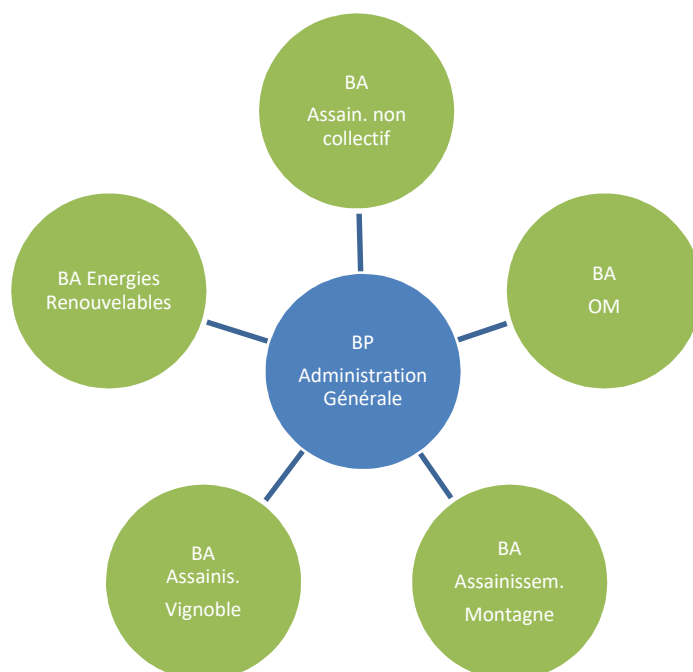
75 - Autres produits de gestion courante

76 - Produits financiers

77 - Produits exceptionnels

78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires

La CCVK compte 6 budgets : un Budget Principal (BP) et Budgets Annexes (BA)



- **Le Budget Principal « Administration générale »** retrace les activités intercommunales telles qu'elles figurent dans les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, à savoir : la médiathèque, la piscine, la petite enfance/jeunesse, le tourisme, l'élaboration de documents d'urbanisme, les COSEC, le Golf public d'Ammerschwahr/Trois-Epis, le transport

Ce budget est financé par les impôts des ménages et des entreprises, par des contributions de l'Etat, par des subventions de divers organismes et par les redevances des services (entrées piscine, médiathèque..).

- **Le Budget Annexe « Ordures Ménagères (OM) »** : retrace les dépenses et recettes liées à la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Ce budget est financé par une redevance. D'autres recettes complètent les ressources : les subventions des éco organismes (versées en fonction de la performance de tri) et la vente des matières (cartons, verres, plastiques). Aucun impôt ne contribue à l'équilibre de ce budget, il est entièrement pris en charge par les usagers du service.

- **Le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif »** : retrace les activités liées aux missions de contrôles de ce service, à savoir, le contrôle périodique de bon fonctionnement pour les installations existantes ainsi que le contrôle de conception et de réalisation pour les nouvelles installations. Depuis 2014, la CCVK a lancé un programme d'aide à la réhabilitation des installations non-conformes jugées à risque qui est retracé dans ce budget. Le financement du budget, en complément des aides de l'agence de l'eau, se fait exclusivement par une redevance.

- **Le Budget « Assainissement montagne (FLLBO)»** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey. Ce service comprend une station d'épuration située à Lapoutroie-Hachimette. Ce budget est financé grâce aux participations des communes qui facturent le coût global de l'assainissement aux usagers du service.

- **Le Budget « Assainissement vignoble (AK-V)»** : retrace la collecte et le traitement des eaux usées communes à Ammerschwahr et Kaysersberg Vignoble. Les eaux usées sont collectées et stockées dans un bassin de rétention situé en aval des communes, puis transportées vers la station d'épuration de Colmar. Ce budget est financé grâce aux participations des communes, qui facturent le traitement des eaux usées aux usagers du service soit, les ménages et les viticulteurs.

Pour les deux derniers services, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg n'est pas compétente, elle gère des services pour le compte des communes.

- **Le Budget Annexe « Energies renouvelables»** : crée le 14 décembre 2017 en parallèle de la régie autonome financièrement sans personnalité morale, il s'agit d'un service public industriel et commercial. Le budget retracera les opérations liées à la production d'énergies à partir de sources renouvelables, compte tenu de son objet il est assujéti à la TVA cependant la franchise en base a été sollicitée auprès des services de l'Etat afin de bénéficier du FCTVA.

2.2. LES ORIENTATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2020

Budget Principal

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.** La CCVK a augmenté la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière Bâtie de 0.5 points en 2015. Du fait de la réforme fiscale le taux de TH ne peut pas être modifié et le conseil ne prévoit pas une augmentation de la fiscalité en 2020.

- **Maintien d'une enveloppe de 100 000 euros pour le Projet de Territoire :** Les commissions travaillent régulièrement et peuvent en cours d'année proposer des actions répondant aux orientations stratégiques validées. Les actions qui seront proposées dans ce cadre trouveront à se financer grâce à cette enveloppe pendant la durée du mandat.

- **Mise en réserve de 795 000 euros pour pallier aux impondérables :** La CCVK gère de nombreux services et les aléas sont fréquents et importants (défaillance matérielle non prévue notamment à la piscine). Pour faire face à ces risques éventuels une somme est mise en réserve dans un chapitre de dépenses imprévues.

- **800 000 euros en avance de compte courant ou participation au capital d'une société pour la production d'Énergies renouvelables (SAS)**

La Communauté de Communes est labellisée TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) et souhaite devenir un TEPOS (Territoire à Energie Positive). C'est dans ce contexte qu'elle souhaite investir directement dans la production d'énergies renouvelables afin de bénéficier des retombées économiques. Elle a contractualisé un partenariat avec SIPENR, un syndicat de production d'énergies renouvelable afin de développer la production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques sur notre territoire dans le cadre d'une SAS (société par actions simplifiée) à créer.

- **Recours à l'emprunt pour le financement du déploiement de l'aménagement du Parc du centre nautique de la CCVK :**

Le budget 2020 de la Communauté de Commune prévoit 451 000 euros d'emprunt.

- **100 000 euros pour le financement du SDA** schéma directeur d'assainissement des communes de Kaysersberg Vignoble et Ammerschwihr

- Prévision d'une enveloppe de **200 000 €** pour des actions à mettre en œuvre par la nouvelle équipe (politique de rénovation énergétique, mobilité, étude DSP Golf, accueil du nouveau mandat, rénovation des saunas...)

- **164 000 euros** d'avance financière pour le projet photovoltaïque de la déchèterie de Kaysersberg

Budget OM

Le budget ordures ménagères prévoit la rénovation des déchèteries de Kaysersberg Vignoble et d'Orbey pour un montant de 3 millions TTC. Le remplacement des barrières et des systèmes de badges est également prévu.

Un emprunt de 1 158 000 euros est prévu.

Le budget OM n'a pas de dette actuellement.

Budget Energies renouvelables

Ce budget prévoit le projet de panneaux photovoltaïques sur la déchèterie de Kaysersberg pour un montant total d'investissement de 219 600 € TTC.

Le projet correspond à une production annuelle estimée de 100 000KWh soit une recette annuelle de 10800 euros. Le projet sera amorti en 15 ans.

2.3. LES CHIFFRES CLES DE CHAQUE BUDGET

LIBELLES	M14	M49	M4	M4	TOTAL
	Administration Générale (y.c. centre nautique)	SPANC	OM	Energies renouvelables	
DEPENSES					
Dépenses fonctionnement	13 820 000 €	119 120 €	2 800 600 €	- €	16 739 720 €
Dépenses investissement	5 270 000 €	7 800 €	3 070 900 €	219 600 €	8 568 300 €
TOTAL DEPENSES	19 090 000 €	126 920 €	5 871 500 €	219 600 €	25 308 020 €
RECETTES					- €
Recettes fonctionnement	13 820 000 €	119 120 €	2 800 600 €	- €	16 739 720 €
Recettes investissement	5 270 000 €	7 800 €	3 070 900 €	219 600 €	8 568 300 €
					- €
TOTAL RECETTES	19 090 000 €	126 920 €	5 871 500 €	219 600 €	25 308 020 €

2.4. LA LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVK

	2020
SYNDICAT MIXTE SITE LAC BLANC	155 000 €
COLLEGE ALBERT SCHWEITZER	7 110 €
COLLEGE GEORGES MARTELOT	11 730 €
ASS ECOLE DE MUSIQUE	90 500 €
ASS LES ENFANTS DE LA VALLEE ENFANCE	- €
ASS MISSION LOCALES JEUNES	11 186 €
CPIE	34 158 €
OTI VALLE DE KAYSERSBERG	542 155 €
COMAR CENTRE ALSACE INITIATIVE	2 612 €
ŒUVRE SOCIALE DU PERSONNEL	13 005 €
CEEJA	10 000 €
	877 456 €

2.5. L'EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Nature de dépenses	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	Budget 2019	Réal 2019	BP 2020
Charges à caractère général	1 941 009	1 984 328	2 068 460	1 948 838	3 258 150 €	2 581 219 €	2 986 575 €
Charges de personnel	2 122 640	2 055 792	2 672 548	3 319 825	3 465 760 €	3 224 293 €	3 450 400 €
Attribution de compensation	2 787 182	2 813 403	2 758 300	2 924 653	2 781 000 €	2 320 673 €	2 400 000 €
FPIC	140 920	204 071	316 968	276 620	280 000 €	320 769 €	335 000 €
reversement fiscalité				17 223	8 600 €	8 531 €	8 600 €
Reversement Taxe de séjour	62 196	21 138	30 236	25 644	40 000 €	49 207 €	50 000 €
Amortissements	207 918	207 551	363 701	211 374	255 630 €	255 535 €	244 880 €
Autres charges externes	1 858 100	1 544 538	1 234 267	1 029 243	1 222 460 €	1 054 920 €	1 364 030 €
Charges financières	47 765	43 225	38 982	42 777	53 000 €	52 949 €	48 100 €
Charges exceptionnelles	10 350	1 235	158	407	43 130 €	24 459 €	5 000 €
TOTAL	9 178 080	8 875 281	9 483 620	9 796 604	11 407 730	9 892 555	10 892 585

L'évolution considérable des charges de personnel, 2018/2017 provient de la reprise en régie du service Petite enfance et Jeunesse et des conséquences administratives en découlant. Les charges de personnel baissent de près de 95000 entre 2018 et 2019, cela est dû aux bûcherons.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019	BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES					
EXERCICE 2019	BUDGET GÉNÉRAL M14	ORDURES MÉNAGÈRES M4	SPANC M49	ENERGIES RENOUVELABLES	ASSAINISSEMENT MONTAGNE FLLBO M49	ASSAINISSEMENT VIGNOBLE M49	CUMUL
FONCTIONNEMENT							
RECETTES	10 673 408.26 €	2 233 856.96 €	30 217.03 €		400 920.32 €	540 782.16 €	13 879 184.73 €
DÉPENSES	9 874 555.40 €	2 141 183.67 €	46 331.32 €	0	360 253.15 €	410 319.11 €	12 832 642.65 €
SOLDE D'EXÉCUTION 2019	798 852.86 €	92 673.29 €	- 16 114.29 €	0	40 667.17 €	130 463.05 €	1 046 542.08 €
							- €
REPORT RÉSULTAT EXERCICE 2018	2 870 949.57 €	667 303.26 €	- 41 103.75 €		94 472.67 €	87 185.36 €	3 678 807.11 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2019	3 669 802.43 €	759 976.55 €	- 57 218.04 €	0	135 139.84 €	217 648.41 €	4 725 349.19 €
INVESTISSEMENT							- €
RECETTES	945 929.70 €	416 886.64 €	5 313.16 €	0	128 727.93 €	228 283.36 €	1 725 140.79 €
DÉPENSES	1 618 746.27 €	122 141.37 €	1 524.00 €	0	122 688.87 €	151 129.30 €	2 016 229.81 €
SOLDE D'EXÉCUTION 2019	- 672 816.57 €	294 745.27 €	3 789.16 €		6 039.06 €	77 154.06 €	- 291 089.02 €
							- €
REPORT RÉSULTAT EXERCICE 2018	775 382.89 €	478 693.81 €	- 11 075.00 €		- 32 798.20 €	- 139 960.34 €	1 070 243.16 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12/2019	102 566.32 €	773 439.08 €	- 7 285.84 €	0	- 26 759.14 €	- 62 806.28 €	779 154.14 €
RESTES A RÉALISER							- €
RECETTES	1 036 060.00 €	150 000.00 €			28 500.00 €	29 000.00 €	1 243 560.00 €
DÉPENSES	1 693 105.00 €	155 288.00 €			1 800.00 €	16 480.00 €	1 866 673.00 €
SOLDE RESTES A RÉALISER	- 657 045.00 €	- 5 288.00 €	- €		26 700.00 €	12 520.00 €	- 623 113.00 €
RÉSULTAT CUMULE SECTION INVESTISSEMENT	- 554 478.68 €	768 151.08 €	- 7 285.84 €	0	- 59.14 €	- 50 286.28 €	156 041.14 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT							- €
-1068	554 478.68 €				59.14 €	50 286.28 €	604 824.10 €
SOLDE A REPORTER EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)	3 115 323.75 €	759 976.55 €	- 57 218.04 €	0	135 080.70 €	167 362.13 €	4 120 525.09 €
SOLDE A REPORTER EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	102 566.32 €	773 439.08 €	- 7 285.84 €		- 26 759.14 €	- 62 806.28 €	779 154.14 €
RESULTAT GLOBAL 2019	3 772 368.75 €	1 533 415.63 €	- 64 503.88 €	0	108 380.70 €	154 842.13 €	5 504 503.33 €

4. LA SITUATION FINANCIERE

La Communauté de Communes a une dette de 2 867 837€ au 1/1/2020

La durée de remboursement de cette dette par l'épargne de gestion (recettes réelles – dépenses réelles) est de 2.58 années. Ce ratio est très correct.

Il faut noter que malgré des excédents reportés importants, la capacité d'autofinancement annuelle est très variable d'une année à l'autre. La CAF brute de la communauté de communes est passée de 1 105 425 euros en 2017 à 534 788 euros en 2018 à 1 109 911 euros en 2019.

Dans le budget 2020, les recettes réelles de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses réelles de fonctionnement (moins 676 410 euros).

Cependant l'enveloppe « Projet de Territoire » est de 100 000 euros et celle des dépenses imprévues de 700 000 euros ; ces enveloppes ne seront pas consommées en totalité en 2020. D'autre part, le résultat reporté est de 3 115 300 euros et permet d'équilibrer les dépenses.

Il faudra néanmoins adopter une stratégie à long terme lorsque les excédents seront résorbés.